

# SCI MASCLIO

---

MASTEMPO NARBONNE  
1 Avenue des Vespins

06800 CAGNES SUR MER

Nages, le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2022

## FACTURE

LOCATION BUREAUX  
9 rue Littré à Narbonne

ECHEANCE : Octobre 2022

Montant loyer HTVA .....	867.00
Refacturation Impôt Foncier 2022 ( 10 mois ).....	798.00
 TVA à 20 % .....	 333.00
Montant TTC .....	1998.00 €
 Quote part Charges locatives <u>373.33 x 2</u>	
Feuille jointe                                  3	248.88 €

**A régler au 10 du mois à CIC Gard entreprises**

**DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)**

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBC92S	PROPRIETAIRE	SCI MASCLIO

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2021	59,03 %	%	1,52 %	0,196 %	%	0,615 %	
	Taux 2022	59,03 %	%	1,52 %	0,195 %	%	0,673 %	
	Adresse	1 RUE LITRE				12,00 %		
	Base	309		309	309	309	309	
	Cotisation	182		5	1	37	2	227
	Cotisation lissée							
	Adresse	9 RUE LITRE				12,00 %		
	Base	1191		1187	1187	1202	1187	
	Cotisation	703		18	2	144	8	
	Cotisation lissée	743		18	2	152	8	923
	Cotisation 2021	924		23	3	189	9	
	Cotisation 2022	925		23	3	189	10	1150
Variation	+0,11 %	%	0 %	0 %	0 %	+11,11 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres non agricoles									
	Bases terres agricoles									
	Cotisation 2021									
	Cotisation 2022									
	Variation	%	%	%	%	%	%	%		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État							Droit proportionnel		
	Base collectivité							Droit fixe :		

En fin d'année 2022, de nouveaux services en ligne seront accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), vous devrez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 517584231. Il est rappelé qu'un lissage de - 12 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.

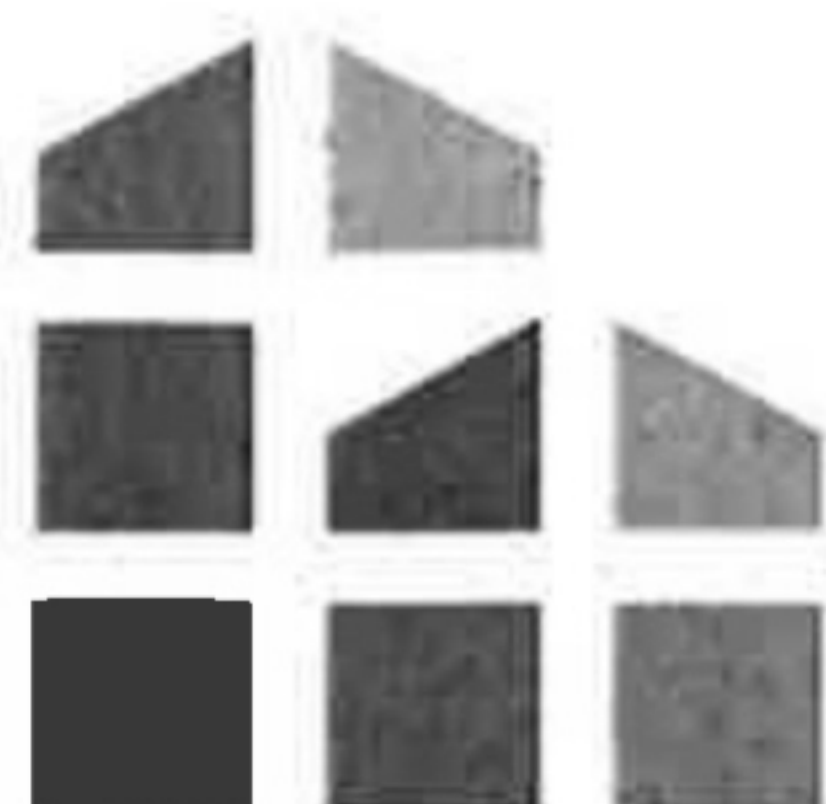
$$\text{Frais } \frac{44 \times 923}{1150} = 35 \text{ €} + \text{Foncier } 923 = 958$$

$$\frac{958 \times 10}{12} = 798$$

Références administratives : 110 52 024 047 262 262 D.C.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	44
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
<b>Montant de votre impôt</b>	<b>1194</b>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023. Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique "ouverture des données publiques de la DGFiP". Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75572 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L. 136 B du livre des procédures fiscales). Conformément à l'article 17 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite loi "Informatique et Libertés") et l'article 10 de la loi n° 2016-403 du 22 mars 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit de suppression de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez adresser votre demande au Centre des finances publiques de votre commune. Les données sont conservées pendant une durée déterminée par la loi, à moins qu'elles soient nécessaires à l'exécution d'une obligation légale, réglementaire ou contractuelle. Vous disposez également d'un droit de rétractation. Pour plus d'informations, consultez le site [www.cnil.fr](https://www.cnil.fr).



## PROVISIONS

Copropriété : LE CHAMBORD  
30000 NIMESCopropriétaire : SCI MASCLIOGestionnaire : MME Aurélie PIETRINI  
aurelie.pietrini@foncia.frComptable : MME Aurelie LAMBINETSCI MASCLIO  
49 Impasse Baroncelli  
30114 NAGES ET SOLOGUES

Nimes, le 25/08/2022

Page 1 / 2

Compte Web : MAAK8934C

Modification du décret du 17/03/1967 : "A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
197	3			Local commercial (131+194)	

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	
Budget	25/08/2022	01/09/2022 - 30/11/2022	S.0062.00108	01/09/2022	Avances autres	188,21 0,00

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part	Dont TVA	Dont locatif
		Généraux	Individuels			
<b>Appel n°2 : Charges courantes</b>						
<b>Groupe de lots n° 197 Local commercial (131+194)</b>						
CHARGES COMMUNES GENERALES	9.057,46	10000265	127634	115,61	10,46	5,43
EAU FROIDE	1.710,00	2073	10	8,25	0,75	8,25
CHAUFFAGE	14.255,03	7293202	127634	249,47	35,45	174,65
<b>Total du groupe de lots</b>				<b>373,33</b>	<b>46,66</b>	<b>188,33</b>
<b>Total appel Copropriétaire</b>				<b>373,33</b>	<b>46,66</b>	<b>188,33</b>
<b>Appel n°2 : Fonds pour travaux</b>						
<b>Groupe de lots n° 197 Local commercial (131+194)</b>						
CHARGES COMMUNES GENERALES	1.656,24	10000265	127634	21,14		
<b>Total du groupe de lots</b>				<b>21,14</b>		
<b>Total appel Copropriétaire</b>				<b>21,14</b>		
<b>Total des appels</b>				<b>394,47</b>	<b>46,66</b>	<b>188,33</b>

## Relevé de compte depuis le 01/06/2022

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
	Solde antérieur	207,72	
01/06/2022	Appel 1 01/06/2022-31/08/2022	373,33	
01/06/2022	Fonds pour travaux	21,14	
05/07/2022	Cheq. MASCLIO 05/07/2022		602,19
01/09/2022	Appel 2 01/09/2022-30/11/2022	373,33	